



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme, habitat et construction
Unité planification de l'urbanisme

Affaire suivie par : Solen DESCHERE-CORFMAT
Tél. : 02 56 63 73 81
Courriel : solen.deschere-corfmat@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **03 NOV. 2025**

Le préfet

à

Monsieur le maire
Avenue des Sardiniers
56680 GÂVRES

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU de Gâvres

Conformément aux dispositions des articles L. 153-37 et L. 153-45 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Gâvres prescrit par arrêtés du maire en dates des 26 juin 2025, 29 septembre 2025 et 8 octobre 2025.

Ce projet a pour objet :

- l'adaptation du PLU pour favoriser l'accès au logement des résidents permanents et limiter la pression exercée par le développement des meublés de tourisme ;
- l'ajustement du règlement écrit ;
- la mise à jour de certaines annexes.

Ce dossier n'appelant pas de remarque de ma part, j'émet un avis favorable au projet de modification de droit commun.

Pour le préfet, par délégation,
Le préfet général,
Stéphane JARLÉGAND